

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11/05/2021

La ludothèque buissonnière
26 bis, rue du 9 aout
29 610 Plouigneau

Compte tenu des protocoles sanitaires en vigueur à cette date, liés à la pandémie de Covid-19, l'assemblée générale s'est réunie en visioconférence.

Étaient présents :

- Yann Claveau, président de l'Association.
- Julie Fabre, trésorière.
- Fanny Bocéno, salariée.
- Michèle Galopin, conseillère municipale de la mairie de Plouezoc'h.
- Gwenaëlle Quéré, adjointe au maire de Plouezoc'h et adhérente
- Patrice Cadin, coordinateur jeunesse à la mairie de Morlaix

Excusée :

- Caroline Nédellec, adhérente

• **Présentation du rapport d'activité :**

Depuis la dernière assemblée générale en juin 2020, la Ludothèque a commencé à intervenir à Botsorhel (septembre 2020) et à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (avril 2021), en plus des 9 communes où nous intervenions déjà (Le Cloître Saint-Thégonnec, Locquéholé, Morlaix, Plouégat-Guerrand, Plouezoc'h, Plouigneau, Plounéour-Ménez, Saint-Jean-du-Doigt et Taulé) ;

Entre septembre 2020 et aujourd'hui, il y a eu 199 heures de permanences et soirées jeux tous publics, auprès de 134 adhérents (soient 400 membres), qui ont emprunté 1004 jeux (y compris les prêts aux structures collectives). Certaines permanences en novembre et décembre ont dû être remplacées par des click&collect pendant le confinement, et d'autres ont été écourtées en ce début d'année à cause du couvre-feu.

Sur cette même période, il y a eu 179 heures d'animations familiales (centres sociaux, animations municipales...), scolaires, périscolaires, et jeunes, subventionnées. Contrairement à l'année dernière, il n'y a pas eu de prestations en dehors des communes subventionnées, les seules ayant été envisagées ont été annulées à cause des protocoles sanitaires en vigueur, ou des confinements.

La fréquentation a été très variable (entre 0 à une soirée jeux de Morlaix en octobre juste avant le confinement, et 34 personnes à Plouigneau), le fait de ne pas pouvoir jouer sur place a fait qu'on a perdu quelques adhérents qui venaient jouer sur place avant d'emprunter. Les permanences avec réservations obligatoires ont été également moins fréquentées. Certains adhérents ne prenaient pas le temps de réserver, et rien ne remplace le choix sur place...

Dans les petites communes où la ludothèque ne se rend que 5 ou 6 fois par an, le fait de mettre un mot dans les cahiers des enfants via l'école a permis d'avoir une fréquentation satisfaisante.

A Morlaix, comme les soirées jeux avaient eu un succès mitigé l'année précédente, nous avons choisi de les espacer (une par mois). Il n'y en a eu que 3, en raison des confinements, protocoles sanitaires et couvre-feux. Les suivantes ont été remplacées par des soirées jeux en ligne sur le site boardgamearena.com, avec une fréquentation assez faible. Une nouvelle soirée en présentiel, sur inscription (jauge 10 personnes), est prévue le 21 mai, pour l'instant il y a 3 inscrits (ouvert hier). Depuis plusieurs mois, plusieurs nouveaux adhérents ont sollicité ces soirées, on peut donc espérer que le succès soit au rendez-vous.

Concernant Morlaix, à partir de juin, il y aura des permanences dans un nouveau lieu : la plateforme culturelle La Virgule, un samedi matin sur deux.

Toutes les écoles et centres de loisirs des communes partenaires se sont saisies des possibilités offertes par la ludothèque. A Plouezoc'h, l'équipe a choisi de remplacer ses heures d'intervention par des prêts de jeux sur deux périodes scolaires. A l'école Jean Jaurès à Morlaix et à Locquéhol, les enseignants pensent plutôt utiliser leurs heures au premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, car ils comptent sur un protocole sanitaire moins strict. Les autres écoles ont fait venir la ludothèque pour des créneaux de jeux coopératifs et de jeu libre en classe.

Concernant notre action en direction des personnes âgées : cette année impossible en raison de la pandémie, mais dès septembre, une matinée seniors sera organisée à la Virgule un jeudi par mois.

Concernant notre action en direction des populations défavorisées et/ou issues de l'immigration : la ludothèque s'est associée à l'école alternative des Monts d'Arrée pour répondre à un appel à projet de la Fondation de la Fédération Française des Jeux. Notre projet est de financer l'intervention de la ludothèque et le déplacement des jeunes migrants et des bénévoles de l'école pour jouer ensemble et avec d'autres publics, puis accompagner les jeunes dans l'organisation d'une ou plusieurs après-midis jeux où ils transmettraient à leur tour les règles des jeux. Nous n'avons pas encore eu de réponse pour ce projet.

Concernant les publics fragiles, des créneaux de jeux ont eu lieu pendant la crise dans le cadre des actions de soutien à la parentalité, en partenariat avec l'espace de vie sociale pôle gare à Morlaix.

Relations avec les institutions.

- La CAF du Finistère soutient la ludothèque de deux façons : la première lors de l'investissement ; la deuxième en soutenant financièrement les communes qui subventionnent la ludothèque (via l'inscription de son action dans le Contrat Enfance Jeunesse de la mairie). Dans l'enveloppe d'investissement, il reste 2 083 €. Nous allons donc compléter le fonds de jeux, en axant principalement sur les jeux symboliques, les jeux de société 3-7 ans, les jeux coopératifs.

- Une réunion avec Morlaix Communauté (Mme Lucas, VP culture, Mme Tocquer, conseillère déléguée aux Liens intergénérationnels, Mme Mel, conseillère déléguée à la jeunesse, M. Zidane, Chef du service cohésion sociale) le 19 avril a permis de commencer à envisager qu'à partir de 2023 la ludothèque ne conventionne plus avec chaque commune individuellement, mais avec Morlaix Communauté. Pour l'instant, le travail sur ce dossier est embryonnaire mais permettrait à tous les habitants et toutes les structures jeunesse de Morlaix Communauté de bénéficier des services de la ludothèque.

Relations avec d'autres partenaires :

- Participation au REAAP de Morlaix. Nouveau thème de travail : les stéréotypes de genres.

- **Fixation du montant des cotisations et des animations**

Actuellement, les cotisations des habitants, et des structures publiques (écoles, pôles enfances, foyers jeunes) des communes qui subventionnent la ludothèque sont gratuites, elles ont été incluses dans la subvention demandée aux mairies.

L'accès à tous est une valeur importante de l'association, nous ne souhaitons donc pas remettre ces dispositions en cause.

Concernant les extérieurs, la cotisation individuelle est de 15 € et celle pour une famille de 20 €. Elle nous semble toujours adaptée.

Suite à plusieurs discussions avec des ludothécaires bretons, il s'avère que la plupart des ludothèques demandent une caution aux adhérents en début d'année. Même s'il y a peu de pertes et de casses non assumées financièrement par le fautif, certains adhérents (deux ou trois par an) ne répondent toutefois pas aux relances et gardent les jeux bien trop longtemps. Une caution de 50 € les inciterait sans doute davantage à rendre les jeux dans des délais corrects. La caution serait encaissée après 4 relances sans réponse de l'adhérent, la dernière étant une mise en demeure en recommandé AR. Il y aura la possibilité d'être remboursé s'il rapporte ensuite les jeux, après soustraction des pénalités de retard et du coût du recommandé AR.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Admission de membres d'honneur ou bienfaiteur**

Pour rappel, les statuts définissent comme membres d'honneur les membres qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisations.

Une personne domiciliée en dehors des communes partenaires nous a donné de manière régulière des jeux, une douzaine en tout, le bureau la propose comme membre d'honneur afin qu'elle bénéficie d'une dispense de cotisation pour l'an prochain. Proposition adoptée à l'unanimité.

Les membres bienfaiteurs sont ceux qui versent un droit d'entrée de 40 €, en plus de leur cotisation. Personne de

concerné.

- **Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours**

Le budget de l'association pour 2020 a été de 20 796 €. Pour 2021, le prévisionnel établi fin 2020 prévoyait un budget de 21 625 €.

Les produits prévus sont à 67 % les subventions des communes, à 13 % le report de 2020, 10 % le reliquat d'aide de la CAF à l'investissement, et 10 % les prestations, cotisations et prêts.

Concernant les charges, 70 % concerne les frais de personnel, 14 % sont dédiés aux achats, 10,5 % aux « autres services extérieurs » (frais de déplacement, frais de formation, publicité, services postaux), 2 % aux dotations aux amortissements, 1,3 % aux services extérieurs (hébergement du site internet, cotisation à l'ALF et assurance), 1,7 % au remboursement d'apport, 0,4 % de taxe employeur obligatoire pour la formation continue.

- **Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association**

Les modifications proposées pour le règlement intérieur sont les suivantes :

- ajouter Saint-Thégonnec Loc-Eguiner dans la liste des communes où les habitants bénéficient de la gratuité
- ajouter le versement d'une caution de 50 € à l'adhésion et les modalités d'encaissement de celle-ci (voir plus haut)

- inscrire le fait que les jeux doivent être rendus avant les vacances d'été (c'était déjà le cas dans les faits)

Modifications adoptées à l'unanimité.

- **Renouvellement des membres du bureau et du Conseil d'administration**

Le secrétaire souhaite laisser sa place.

Personne ne s'étant manifesté, Gwennaël Kergoat reste en place.

- **Questions diverses**

Aucune question n'a été soumise au bureau avant l'assemblée générale.

Le Président, Yann Claveau

